

Compte Rendu du Comité Technique Lot Amont du PAPI d'intention du Bassin du Lot

7 Juin 2013 – Espalion

Ordre du Jour

Présentation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention (PAPI intention Bassin du Lot) mené par l'Entente Interdépartementales du Bassin du Lot (EPTB) – Stade du montage du dossier de candidature au label PAPI d'intention.

- La présentation est disponible sur le site internet au lien :

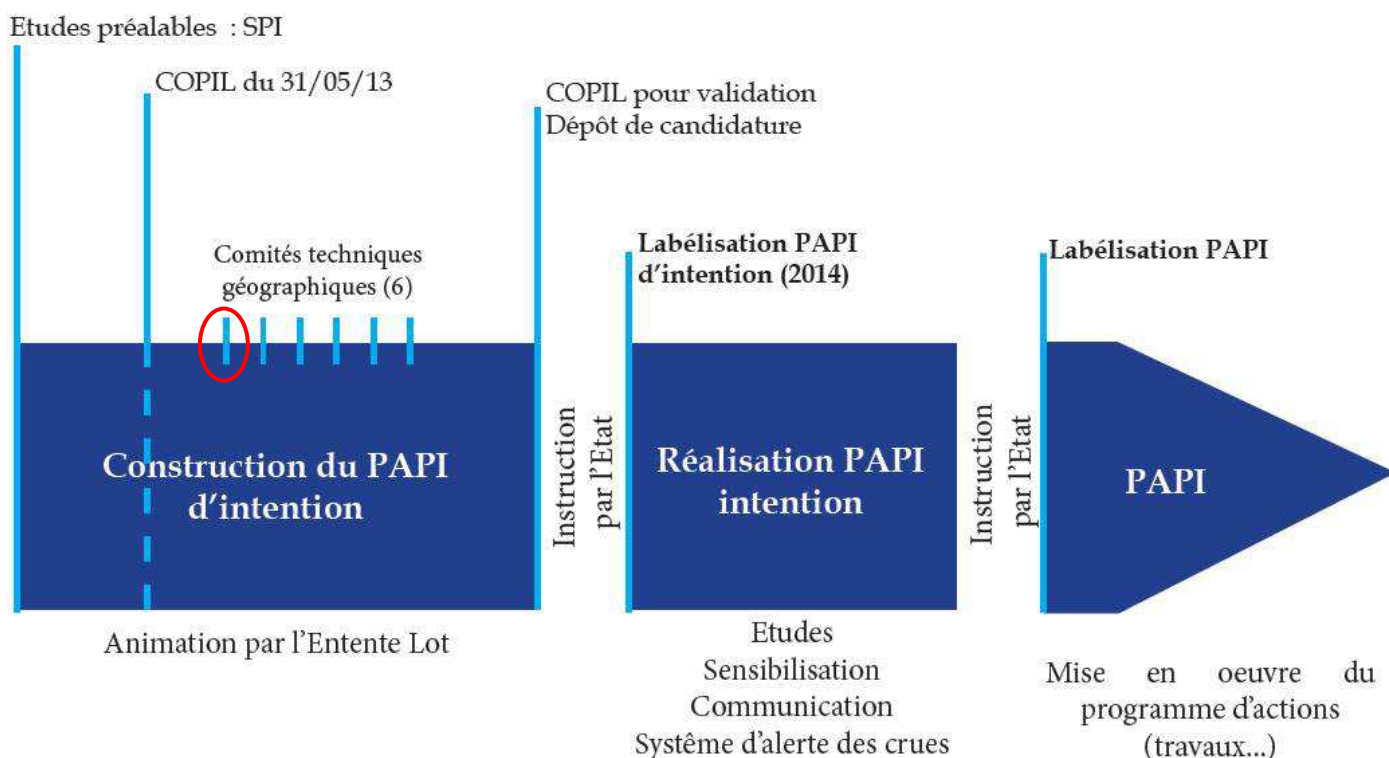
<http://www.valleedulot.com/fr/pratique/telechargements.php#PAPIintention>

- Le choix d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations

- Forte attente du territoire sur la thématique inondation suite aux événements de 1994 et 2003, notamment sur la partie amont du bassin versant
- Nécessité d'homogénéiser les études réalisées (2 Schémas de Prévention des Inondations) et de passer à une phase plus « opérationnelle » - Programmes d'actions
- Permet de bénéficier de subventions de l'Etat et des différents partenaires afin de réaliser des actions de réduction du Risque inondation.
- Soutien de l'Entente Lot aux Syndicats de rivières et aux collectivités sur la thématique inondation

- Calendrier prévisionnel : Comité Technique Lot Amont du PAPI d'intention

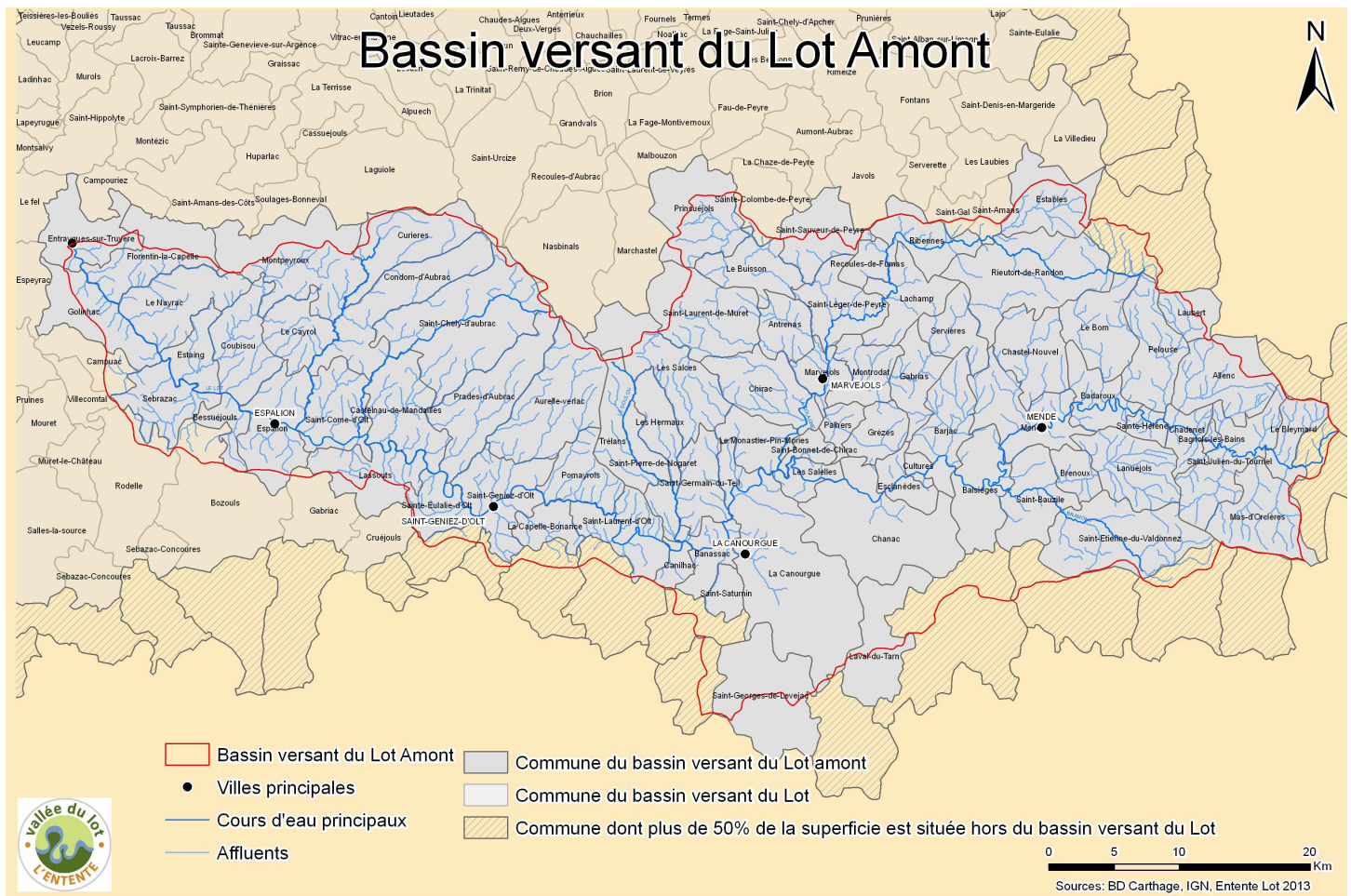
(Attention : ce schéma n'est pas représentatif du temps imparti pour les différentes phases du PAPI)



Le bassin versant du Lot Amont :

C'est le bassin versant le plus exposé mais aussi le plus avancé dans le domaine de la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant du Lot. Un Schéma de Prévention des Inondations (SPI) a été réalisé par le Syndicat Mixte Lot Colagne (SMC) suite aux inondations de 1994 et de 2003 qui ont été très violentes sur le secteur. Le relief escarpé de cette région et les pluies cévenoles remontant de Méditerranée provoquent des crues à caractère torrentiel.

- Cartographie du périmètre du bassin versant du Lot Amont



Le bassin versant du Lot Amont a une superficie de 2183 km², est composé de 78 communes, entre la source du Lot (Le Bleymard) et la confluence avec la Truyère (Entraygues-sur-Truyère) et les principaux affluents que sont la Colagne, Le Bramont et les Boraldes. Un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est en cours sur le secteur.

Echanges sur les actions possibles sur le bassin versant du Lot Amont (récapitulatif par axe)

Attention : Cette liste n'est pas exhaustive ! D'autres actions non abordées ici peuvent être réalisées dans un PAPI d'intention et PAPI selon éligibilité.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du Risque.

A- Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités (aide à la rédaction de cahier des charges, conseils...) – Soutien de l'Entente Lot aux collectivités qui en font la demande.

– Action possible : assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Entente Lot aux collectivités

B- Création d'un observatoire des crues par l'Entente Lot (élaboration en interne de documents d'information / communication sur diverses thématiques liées aux inondations). Recueil (Base de données) de photos, vidéos, témoignages des crues passées sur l'ensemble du bassin versant du Lot ; visibilité et informations via le site internet de l'Entente : www.valleedulot.com

– Action possible : Création d'un Observatoire des crues par l'Entente Lot

C- Création d'une Base de Données sur les ouvrages hydrauliques structurants

du bassin (base SPI) par l'Entente Lot et les différents syndicats de rivières. Recensement par les collectivités des ouvrages hydrauliques (ponts, digues, remblais...) pouvant avoir un impact négatif sur l'écoulement d'un cours d'eau (risque d'embâcle par exemple). Signalement à l'Entente Lot pour alimentation de la Base de Données.

– Action possible : Création d'une BD ouvrages hydrauliques par l'Entente Lot avec l'aide des syndicats de rivières, des collectivités et des services de l'Etat

D- Soutien aux collectivités dans leurs démarches d'informations réglementaires

Mise en place de repères de crues, élaboration de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : démarche réglementaire obligatoire dans les 2 ans suivant l'approbation d'un PPR). Animation d'atelier(s) thématique(s), diffusion de plaquettes d'information pour les collectivités.

– Action possible : Animation d'ateliers thématique(s) et conseils à la réalisation de DICRIM (Entente Lot, services de l'Etat, Syndicats de rivières...)

E- Pose groupée de repères de crues.

Opération de mise en place de repères de crues à l'échelle communale, intercommunal, etc.

Les repères de crues sont des outils de matérialisation des crues ou des plus hautes eaux connues. Discrets mais visibles, leur rôle pédagogique auprès de la population est incontestable et participe à la mémoire du risque. Les



repères de crues doivent être installés judicieusement (pile de pont, façade de bâtiment public ou privé) pour remplir pleinement leur rôle.

- Action possible : Pose groupée de repères de crues (Communes, EPCI, Syndicats de rivières, Entente Lot)

F- Encouragement des communes à participer au concours « Mémo Risks »

Edition 2014-2015: Spécifique au risque inondation !

Infos : www.mavilleseprepare.fr

Soutien de l'Entente Lot / Syndicats de rivières dans la démarche et pendant le concours à étudier

Action possible : Recensement des collectivités prêtes à s'engager dans le concours « Mémo Risks »

-> Un concours portant sur la mémoire et la perception d'un risque naturel local

Les communes et les écoles sont invitées à travailler ensemble sur la découverte de l'histoire locale des inondations et à créer un dialogue avec les parents d'élèves sur la prévention de ce risque dans la commune.

Avec l'aide de la méthodologie **Memo'Risks** - projet pilote UNESCO et « Bonne pratique 2010 » des Nations-Unies - les élèves auront pour mission de retrouver la mémoire des catastrophes passées et d'enquêter auprès des parents de l'école sur leur perception du risque.



Pour accompagner les enseignants, un outil est disponible gratuitement: le livret d'éducation aux risques conçu par la Fondation « **La main à la pâte** » et l'association **Prévention2000**.

Intitulé *Quand la terre gronde*, cet outil pédagogique est spécifiquement destiné aux enseignants du cycle 3 des écoles primaires.

Son ancrage fort dans les programmes scolaires facilite sa pénétration dans les écoles, puis conduit l'enseignant et ses élèves à s'intéresser au risque qui concerne leur territoire de vie.

Il est paru en avril 2012 et déjà diffusé à plus de 6000 exemplaires.

« **La main à la pâte** » accompagne les écoles et les collectivités par des actions de sensibilisation et de formation (animations pédagogiques,

Une restitution du travail des élèves se fera devant les parents, en présence du Maire ou de son représentant. La presse locale sera invitée.

Trois lauréats seront désignés par un jury selon les critères suivants : qualité des témoignages recueillis, pertinence des questions posées, nombre de personnes interrogées, retentissement donné par la Mairie à cette action dans la commune.

G- Recueil de données sur les crues passées.

L'Entente Lot encourage les collectivités à recenser des photos, vidéos, témoignages (en précisant la **source** de chaque document). L'objectif de ce recensement est de créer une banque d'archives (par l'intermédiaire de l'observatoire des crues) puis de réaliser des Retours d'Expériences (REX), des expositions, des documents de sensibilisation...

Action possible : Recueil de données / Banque d'archives sur les crues passées (Entente Lot via Syndicats de rivières)



H- Etudes (diagnostic) des ouvrages hydrauliques structurants prioritaires.

Cette action est préconisée dans les deux Schémas de Prévention des Inondations (Lot Amont et bassin du Lot). Suite logique de l'action C (BD ouvrages hydrauliques), une priorisation préalable permettra de déterminer quelles sont les ouvrages les plus problématiques (Confirmation priorisation SPI ?). Cette priorisation doit être définie en collaboration avec les syndicats de rivière et les différentes collectivités en fonction du type



Pont submersible à Entraygues

d'ouvrage (rôle sur l'aléa) et des enjeux situés à l'amont et à l'aval de celui-ci. Le rôle de ces études sur les ouvrages prioritaires est de définir avec précision (études de modélisation) le rôle de ces derniers sur l'aléa et de proposer des améliorations d'aménagement si nécessaire.

Action possible : Etudes / diagnostics hydrauliques sur les ouvrages prioritaires du bassin versant du Lot

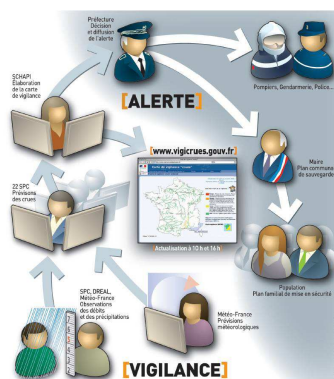
I – Etudes (diagnostic) sur l'amélioration de la transparence des remblais d'accès aux ouvrages de franchissement.

Cette action est comparable à la précédente mais concerne les remblais d'accès aux ouvrages de franchissement.

Action possible : Etudes / diagnostics sur l'amélioration de la transparence des remblais d'accès aux ouvrages de franchissement.

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations.

A- Intégration de la commune de St Beauzille au Service de Prévision des Crues Tarn-Lot.



Les communes riveraines du Lot sur le bassin versant du Lot Amont sont alertées par le Schéma de Prévention des Crues (SPC) Tarn-Lot. Cependant le SCPI bassin du Lot fait remarquer que la commune de St Beauzille à la confluence Nize/Bramont/Lot ne fait pas partie de ce dispositif. Révision du RIC SPC Tarn Lot et des règlements départementaux d'alerte des crues ?

Action possible : Révision du RIC SPC Tarn-Lot pour que des communes « oubliées » soient associées au système d'alerte.

B – Mise en place de système(s) d'alerte local / amélioration de l'alerte.

Evaluation de la pertinence d'installer des systèmes d'alertes locaux sur les affluents du Lot (Colagne, Bramont) afin d'améliorer l'alerte et le déclenchement des PCS des collectivités concernées. Travail préalable (en cours) de recensement des stations (pluviométriques, hydrologiques) disponible et des principaux enjeux (camping notamment) réalisé par le Syndicat Mixte Lot Colagne et l'Entente Lot.

Action possible : Mise en place de système(s) d'alerte (à définir précisément) sur les affluents du Lot

C – Pose d'échelles limnimétriques afin de surveiller la montée des eaux en cas de crue

Installation d'échelle(s) limnimétrique(s) (lieux judicieusement choisis) aux collectivités qui en sont dépourvues (ou en complément) afin d'améliorer le suivi de la montée des eaux et la limite des seuils d'alerte des phases du PCS.

Action possible : Pose d'échelle(s) limnimétrique(s) pour améliorer l'alerte



D – Renforcer le rôle du concessionnaire dans le système d'alerte.

Associer EDF dans le dispositif afin d'affiner l'alerte notamment sur le Lot moyen (barrages situés sur le Lot Amont et la Truyère).

Action possible : Concertation avec les concessionnaires des barrages afin de les associer au système d'alerte en vue de l'améliorer.

E – Animation / coopération Inter-SDIS

L'objectif est d'améliorer la coopération et la connaissance des services de secours entre les départements. Homogénéisation des BD sur les enjeux (ERP, campings...). Aide interdépartementale en cas de crue très localisée sur un affluent ?

Action possible : Création d'atelier(s) inter-SDIS afin d'améliorer les connaissances sur les enjeux et sur l'intervention des secours

Axe 3 : Gestion de crise

A- Accompagnement pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Afin de poursuivre la réalisation des PCS et obtenir une certaine homogénéisation sur le territoire, l'Entente Lot (aide des syndicats de rivières ?) souhaite accompagner



les collectivités (conseils, ateliers thématiques) dans la construction de ces Plans. Rappelons que le PCS est une démarche obligatoire dans les deux années qui suivent l'approbation d'un Plan de Prévision des Risques (PPR).

Action possible : Accompagnement des collectivités dans la réalisation des PCS.

B- Réalisation d'exercice(s) de gestion de crise / test des PCS

Les exercices de gestion de crise, Interdépartementaux notamment, permettraient de révéler les points forts et les points faibles des procédures actuelles de gestion de crise (PCS). Implication de l'ensemble des acteurs (des collectivités, des secours, des services de l'état...)

Action possible : Animation d'exercice(s) de gestion de crise interdépartementaux / test des PCS

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

A – Poursuite de l'élaboration des PPRI / Révision de PPRI ancien

Poursuite de la prescription / approbation des PPRI en vue d'obtenir une certaine homogénéisation de ces documents réglementaires sur le territoire. Priorité sur les communes à enjeux. Elaboration des PPRI sur les principaux affluents.

Action possible : Réalisation des PPRI sur les communes identifiées avec des enjeux et poursuite de la démarche aux autres communes soumises à l'aléa inondation

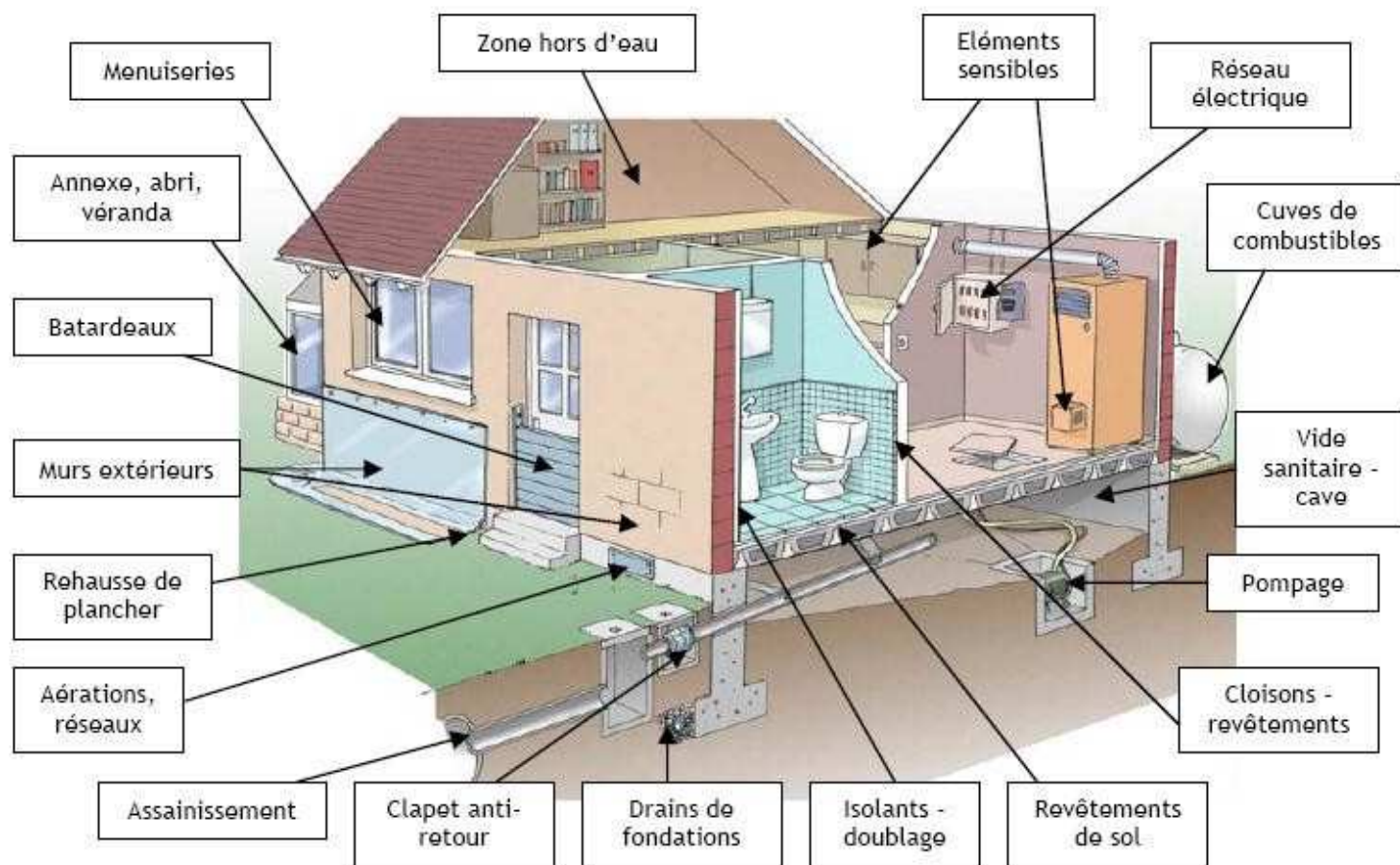
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

A- Réalisation de plaquettes d'information sur les moyens de réduire la vulnérabilité des enjeux face aux inondations.

Réalisation de plaquettes d'informations par l'Entente Lot sur les mesures (de mitigation) existantes, à mettre en place en fonction du degré de vulnérabilité à l'aléa. Réduction de la vulnérabilité des enjeux (bâtiments publics / privés, industries...)

Relais des mairies, CCI, chambre d'agriculture pour la diffusion de ces plaquettes ?

Schéma de présentation de mesures de mitigation envisageable sur une habitation :



Action possible : Réalisation et diffusion de diverses plaquettes d'informations sur les mesures de mitigation de réduction de la vulnérabilité des enjeux.

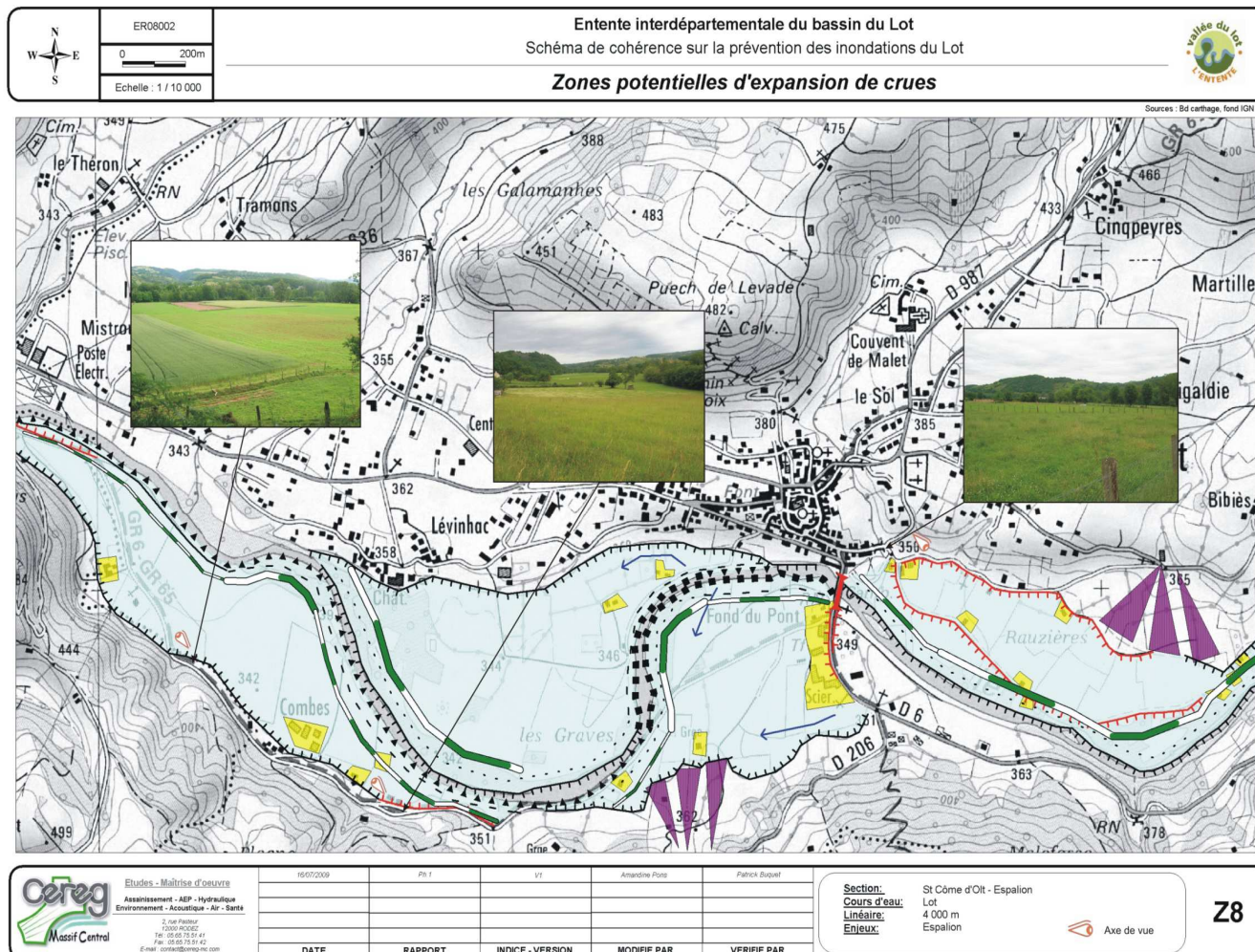
B – Opération pilote de diagnostic de vulnérabilité des enjeux en zone inondable

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des enjeux (quartier / industries en zone inondable) et propositions de mesures de mitigation afin de réduire la vulnérabilité. Identification des zones exposées par les collectivités (recensement de quartier(s) exposé(s), lotissement(s), Zone(s) industrielle(s) inondable...)

Action possible : Réalisation sur des zones tests de diagnostics de vulnérabilité des enjeux et propositions de mesures de mitigation.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

A -Etudes complémentaires sur les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) ; Inventaire de nouvelles ZEC ?



Réalisation d'études / diagnostics sur les Zones d'Expansions de Crues identifiées dans les SPI. Etudes complémentaires sur les ZEC déjà identifiées dans les SPI comme jouant un rôle important (tamponnage de la crue) par rapport aux enjeux. Propositions d'aménagements légers sur ces ZEC (de type sur-stockage).

Aménagements légers (plantation de haies : pièges à embâcles) ou plus importants (merlon avec déversoir ?).

Identification de nouvelles ZEC – Inventaire & BD ? Travail en collaboration avec les syndicats de rivière du bassin (notamment les techniciens de rivières) et les différentes collectivités où se situent ces ZEC.

Action possible : Etude sur l'efficacité des ZEC via modélisation et propositions d'aménagements.

B- Les Zones humides en cas de crue, étude complémentaire ?

Quelle est la localisation des zones humides et quels rôles peuvent-elles jouer lors d'une crue (effet tampon ?) – Aménagements légers ? (plantation de haies : pièges à embâcles)

Action possible : Inventaire et études relative au rôle des zones humides face aux crues ?

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Les actions de ce dernier axe ne sont pas réalisables dans le PAPI d'Intention mais dans le PAPI (sauf cas exceptionnel ; dérogation)

A – Réalisation de travaux d'ouvrages hydrauliques.

Création de digues de protection des enjeux face à l'aléa inondation. Analyse Coût/Bénéfices (ACB) obligatoire pour les actions d'investissements importantes (25% du montant total du programme ou montant global des travaux ou aménagement supérieur à 2 millions d'euros. L'ACB est une aide à la décision. Elle a pour but d'apprécier l'efficacité des investissements envisagés sur le plan socio-économique.

Action possible : Répertoire et définition en détails des projets de construction d'ouvrages de protection par les collectivités (études pré-opérationnelles déjà réalisées ?)



Quartier de l'Empéry – Le Coulagnet – Marvejols

B – Entretien des ouvrages de protection hydrauliques

Entretien des ouvrages existants et définition d'un planning de suivi de l'ouvrage ?

Action possible : Entretien des ouvrages hydrauliques (cas par cas) sur l'ensemble du bassin.

Rappel de la démarche :

L'Entente Lot a souhaité, dès la phase de préfiguration du PAPI d'Intention, inscrire sa démarche dans la durée en réunissant un Comité de Pilotage à l'échelle du bassin versant du Lot et des Comités Techniques Géographiques par sous bassins versants.

A ce stade, **les comités techniques sont « extraordinaires »** de part leur taille car y sont conviés l'ensemble des acteurs pouvant agir sur la réduction du risque inondation à l'échelle du bassin versant du Lot et de ses sous bassins hydrologiques

Pour le Comité Technique Lot Amont, près de **150 invitations ont été envoyées** :

Les Comités Techniques Géographiques se réunissent pendant l'été 2013 et vont rassembler l'ensemble des acteurs et des collectivités par sous bassins versants.

Questions abordées

- ***Est-il possible d'obtenir la labellisation « PAPI » avant la fin des études prévues dans le PAPI d'intention ?***

Les études prévues dans le PAPI d'intention sont principalement des études pré-opérationnelles à des phases d'aménagements ou de travaux. Il est donc souhaitable que les études soient bien avancées avant l'étape de labellisation PAPI. Il est important que les études soient programmées dès aujourd'hui pendant la phase de préfiguration du PAPI d'intention afin qu'elles soient réalisées dans le cadre du PAPI d'intention.

- ***Comment ont été définis les Territoires à Risque Important d'inondations (TRI) ?***

L'ensemble de l'assemblée se félicite de la reconnaissance du secteur Mende-Marvejols en TRI (Territoire à Risque important d'Inondation). Le TRI Mende Marvejols a été identifié comme étant une « poche d'enjeux » exposée de manière importante au risque inondation. Ce TRI comprends 17 communes et a été définie au titre de l'aléa de

débordement du Lot, mais des affluents (comme la Colagne par exemple) sont également pris en compte. Ce secteur est retenu notamment car 10 409 habitants et 7 364 emplois en zone potentiellement inondable y ont été évalués (cf. rapport sur la présentation des différents TRI sur le bassin Adour Garonne) et que des crues récentes (1994 et 2003) et dommageables s'y sont produits. De plus, les SPI réalisés et le PAPI d'intention en cours sont des facteurs qualitatifs complémentaires pouvant justifier ce choix. La Cartographie des TRI est actuellement en cours et est prévue pour fin 2013. Au final, ce label permettra d'avancer rapidement sur la prévention des inondations et en complémentarité avec le PAPI bassin du Lot.

- ***Combien de temps va prendre la labellisation PAPI d'intention puis PAPI ?***

L'avancement des projets sur le territoire étant hétérogène, le montage du dossier de candidature dépend du recensement des différents projets et actions (Comités Techniques Géographiques en cours), avec un objectif de passage en commission à la fin de l'année 2013 ou début de l'année 2014.

En 2014 seront réalisées (une fois la labellisation obtenue) les actions inscrites au PAPI d'intention et le montage du dossier de candidature au PAPI complet.

En 2015 seront réalisées (une fois la labellisation obtenue) les actions inscrites au PAPI complet.

Instruction des dossiers par les services de l'Etat (2 mois)

- ***Exercice de Gestion de crise / PCS ?***

Un exercice de gestion de crise (test PCS) a semble t-il était réalisé il y a un an ou deux sur les communes situées entre Espalion et Entraygues-sur-Truyère. Quels en sont les enseignements ? il est envisageable dans le cadre du PAPI de réaliser d'autres opérations de simulation d'inondation et de gestion de crise (interdépartemental)

- ***Système d'alerte locale.***

Le SPC Tarn-Lot couvre les communes riveraines du Lot en grande partie jusqu'à Mende. Etude de la faisabilité d'implantation de Système d'alerte locaux sur les affluents tel que la Colagne et/ou le Bramont. Etude de faisabilité en interne avec les stations (pluviomètres, hydromètres) existantes et recensement des campings et des Etablissements Recevant du Public (ERP) exposés.

Poursuite de la démarche :

Suite à ce Comité Technique qui a permis de sensibiliser les collectivités et les différents partenaires à la démarche PAPI, une phase de recensement des différents projets / actions est engagée et permet de constituer le dossier de candidature en vue de la labellisation PAPI d'intention. La forte mobilisation de chaque acteur permettra de constituer ce dossier de candidature dans les plus brefs délais et d'enclencher les premières actions de prévention contre les inondations.

D'autres Comités Techniques sont actuellement en cours sur le bassin versant du Lot. L'Entente Lot encourage donc chaque acteur à manifester son intention de participer à ce programme d'actions afin que son projet soit inscrit le plus rapidement possible à la démarche.

Bientôt sera disponible sur le site internet de l'Entente Lot une « fiche projet » à télécharger. Cette dernière permettra le recensement des différentes actions et donnera des indications concernant son niveau d'avancement. Cela facilitera alors le recueil des actions à inscrire au PAPI d'intention puis au PAPI bassin du Lot

Rappel des contacts :

Le site web de l'Entente Lot

www.valleedulot.com

et plus particulièrement :

<http://papi.valleedulot.com> et

<http://inondation.valleedulot.com>

Le cahier des charges de l'Etat pour la constitution d'un PAPI

http://valleedulot.com/docs/quantitatif/inondation/PAPI/PAPI_cahierdescharges-officiel.pdf

Renseignements :

Mr Orth Christophe : 05.65.53.23.18 - c.orth@valleedulot.com

Mr Drouet Florent : 05.65.53.99.27 - f.drouet@valleedulot.com

4 – Etaient présents :

SOCIETE/ ORGANISME	NOM Prénom		SERVICE/FONCTION	ADRESSE MAIL
Commune de Banassac	M.	GUIX Jean-Paul	Maire de Banassac	mairie.banassac@wanadoo.fr
Commune d'Espalion	M.	CAYRON Gilbert	Maire d'Espalion	gilbert.cayron@wanadoo.fr
Commune de Castelnau	M.	BORIES Raymond	Adjoint Castelnau	mairie-castelnau- mandailles@orange.fr
Commune de Sebrazac	M.	PRIVAT Jean	Conseiller Sebrazac	mairie.sebrazac@perso.altitudeteleco m.fr
Commune de Marvejols	Me.	TROCELLIER Brigitte	Urbanisme	urbanisme@ville-marvejols.fr
Commune de Marvejols	M.	GEISS Didier	DGS	dgs@ville-marvejols.fr
Commune de Condom	M.	VIDAL Bernard	Adjoint au maire	mairie-condom@luxinet.fr
Commune de Bagnols les Bains	M	ROCHE Didier	Maire de Bagnols	mairie.bagnols.les.bains@ wanado o.fr
Commune de Mende				secretariatgeneral@mende.fr
Commune de Balsièges / Communauté de Communes Valdonnez	M.	MARTIN Philippe	Maire	martin.bramonas@orange.fr
Communauté de Communes Pays de Chanac	M.	ROCHOUX Philippe	Président	rochoux.philippe@neuf.fr ccpc@orange.fr
Communauté de Communes Cœur de Lozère	M.	SUAU Laurent	Conseiller	info@lozerepeche.com
ONEMA 12	M.	ANDRIEU Thierry		sd12@onema.fr
SDIS 12	Cap.	SARRES Frédéric	Chef de Centre SDIS 12	frederic.sarres@sdis12.fr
CG 12	M.	SOL Stéphane	Cellule Rivière	stephane.sol@cg12.fr
DDT 12	Me	CLEMENT Karine	Chargé d'étude Risque	karine.clement@aveyron.gouv.fr
DDT 48	Me.	ROUQUET Estelle	Chef de service	estelle.rouquet@lozere.gouv.fr
Agence de l'eau Adour Garonne	M.	TEFFO Nicolas	Chargé d'intervention	n.teffo@eau-adour-garonne.fr
SIAH Haute Vallée du Lot	M.	BATUT Robert	Président	robert.batut@wanadoo.fr
SIAH Haute Vallée du Lot	M.	FABRE Lionel	Technicien rivière	siah2@wanadoo.fr
Syndicat Mixte Lot Colagne	M.	BLANC Jacques	Président	
Syndicat Mixte Lot Colagne	M.	LOUVEAU Vincent	Directeur	sage-lot-amont@wanadoo.fr
Syndicat Mixte Lot Colagne	M.	VIGUIER Pierre Etienne	Technicien rivière	sm.lotcolagne@orange.fr
Syndicat Mixte Lot Colagne	M.	BASCOUI Lucas	Stagiaire	lucas.bascoul@outlook.fr
CLE Lot Amont	M.	ITIER Jean-Paul	Président et Maire St Léger de Peyre	
Association Hors d'eau	M.	PEYTAVIN Jean- Paul		jean.paul@peytavin.fr
Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot	M.	Bernad Christian	Président	associationvalleedulot@wanadoo.fr

